



## Probleme avec le payment de mon avocate que puis-je faire?

Par **yaga47**, le **20/04/2009** à **18:47**

Bonjour,

J'aurais besoins d'aide car j'ai un gros soucie, si quelqu'un a une reponse a me donner ce serais super.

Voila tout a commençais avec la garde de mon fils car avec mon ex nous nous sommes separés, nous sommes rester 3 ans a se partager la garde avec des haut et des bas mais dans l'ensemble tout ce passer pour le mieux.

Mais quand il a fallut mettre mon fils a l'ecole tout a tourné au cauchemar, il etait prévu que mon fils devait aller a l'ecole prés de mon domicile, mais il s'est passer que son papa a changer d'avis, donc nous sommes partis au trebunal avec en autres choses les accusation grave du papa a mon encontre,comme son papa m'avait enlever mon fils nous sommes passer en comparution immediates et la garde a etait attribuer au papa car il l'avait scolarisé dans sa ville en attente d'une enquete sociale.

moi a l'époque avec mon ami actuelle nous avons repris un bar en location gerance et quand nous avons fait les papier pour l'aide juridictionnelle nous ni avons pas droit car ils ce base sur les feuille d'imposition, mais le mois suivant nous avons etait en liquidation judiciaire car nous ni arrivions plus nous ne touchion plus rien et quand la facture de mon avocate et tomber 950euros j'etait dans l'incapaciter de la réglés. depuis il y a eu l' enquete sociale et je repasse le 2 mai au trébunal mais mon avocate ma dit que si le solde de sa facture n'etait pas réglé elle ne ce présenterait pas.

Je suis toujours dans l'incapacité de la réglé donc je ne sais plus quoi faire es ce que je peut me defandre moi meme ou es ce que j'aurait un autre recours pour me faire assiter par un autre avocats vu ma situation changée?

Aujourd'hui l'ex compagne du papa de mon fils veut me rencontré car elle a des choses a me dire et veux me faire une attestations qui prouverait qu'il monte mon fils contre moi et qu'il

serait en danger je vais la voir demain mais a qui je peut faire passer ses pieces puisque je n'est plus d'avocat ? puis je les porter moi meme au trebunal?

Si vous pouvait m'éclairer sur le sujet je suis perdu. merci

gaelle